

MAIRIE D'ILLANGE

**ARRETE - Permanent**  
N° 2021-006 du 10 février 2021

**INSTALLATION D'UN COUSSIN BERLINOIS  
ET LIMITATION A 30km/h  
RUE DU CHATEAU D'EAU**



MARC LUCCHINI  
MAIRE

Le Maire de la Commune d'Illange,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L2212-3,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** le Code de la voirie routière :

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique Rue du Château d'Eau,

**Considérant** qu'il y a lieu de limiter la vitesse des véhicules par l'installation de coussins berlinois (ralentisseurs) et limitation de vitesse à 30km/h,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Un ralentisseur du type « coussin berlinois » est mis en place sur la voie de circulation devant le n°10 Rue du Château d'Eau.

**Article 2 :** La vitesse maximale autorisée entre le n°10 et le n°6A Rue du Château d'Eau est fixée à 30km/h au lieu de 50km/h.

**Article 3 :** Les panneaux de signalisation et de limitation de vitesse à 30 km/h sont apposés conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** M. Le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté publié dans la commune.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guénange
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Chef du Centre de Secours de Yutz et Illange

Le présent arrêté n°2021-006  
a été publié le 10 février 2021

Illange, le 10 février 2021  
Le Maire

